



**Assemblée générale**  
**Conseil économique et social**

Distr.  
GENERALE  
A/45/277 ✓  
E/1990/77  
17 mai 1990  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-cinquième session  
Point 12 de la liste préliminaire  
RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET  
SOCIAL

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL  
Seconde session ordinaire de 1990  
QUESTIONS DE COORDINATION

Examen à mi-parcours de la Décennie mondiale du développement  
culturel (1988-1997)

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION .....	1 - 3	2
II. RESUME DES REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS ET DES ORGANISMES ET INSTITUTIONS SPECIALISEES DES NATIONS UNIES .....	4 - 40	2
A. Gouvernements .....	4 - 28	2
B. Organismes et institutions spécialisées des Nations Unies .....	29 - 40	6
III. CONCLUSIONS .....	41 - 49	8

## I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 41/187 du 8 décembre 1986, l'Assemblée générale a proclamé la période 1988-1997 Décennie mondiale du développement culturel, placée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco). Elle a prié le Secrétaire général de l'ONU ainsi que le Directeur général de l'Unesco de lui faire rapport tous les deux ans, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, sur les progrès enregistrés vers la réalisation des buts et objectifs de la Décennie.

2. A sa quarante-quatrième session, l'Assemblée générale, après avoir examiné le rapport intérimaire du Secrétaire général de l'ONU et du Directeur général de l'Unesco (A/44/284-E/1989/109), a exprimé, dans sa résolution 44/238 du 22 décembre 1989, son appui à la recommandation figurant au paragraphe 92 du rapport, aux termes de laquelle, afin de procéder à une évaluation de mi-parcours et de donner une impulsion nouvelle à la Décennie, la communauté internationale voudra peut-être envisager d'organiser dans le courant de la Décennie un examen global sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et de l'Unesco. Dans la même résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général, secondé par le Directeur général de l'Unesco, d'obtenir les vues des gouvernements, des organes et organismes appropriés des Nations Unies et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes sur les objectifs et la portée de l'examen global, qui serait effectué à mi-parcours de la Décennie, en 1993, comme il était recommandé au paragraphe 92 du rapport, et de soumettre ces vues à l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

3. Les renseignements qui seront ultérieurement reçus d'autres gouvernements et d'autres organismes du système des Nations Unies seront publiés dans un additif au présent rapport.

## II. RESUME DES REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS ET DES ORGANISMES ET INSTITUTIONS SPECIALISEES DES NATIONS UNIES

### A. Gouvernements

4. Dans sa réponse, le Gouvernement chinois a déclaré que les quatre objectifs de la Décennie définis dans le Plan d'action résumaient l'objectif de la Décennie et donnaient aux Etats Membres, dans ses grandes lignes, une indication des activités à entreprendre au niveau national. Ces objectifs constituaient par ailleurs d'importants critères pour évaluer la réussite ou l'échec de la Décennie.

5. De l'avis du Gouvernement chinois, les cinq modalités d'action contenues dans le Plan d'action faciliteront la coordination des activités de la Décennie au niveau mondial.

6. Le Gouvernement chinois a souligné que les activités de la Décennie devraient être conçues de diverses manières et devraient tenir compte des caractéristiques régionales et nationales ainsi que des particularités culturelles. Il a estimé à cet égard que le programme des activités à entreprendre dans la région de l'Asie et

du Pacifique laissait à désirer. En effet, cette région est l'héritière d'une ancienne civilisation. Elle est constituée essentiellement de pays en développement, qui ont des problèmes de développement économique et culturel qui leur sont propres, et la région devrait donc être prise en considération dans la formulation ou l'application des programmes et directives de la Décennie.

7. Dans sa réponse, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a déclaré qu'il faisait sienne l'idée d'un examen à mi-parcours de la Décennie, qui, selon lui, devrait surtout viser à déterminer les difficultés d'exécution et les moyens propres à les surmonter et non consister à recenser ce que les Etats Membres ont fait jusqu'ici.

8. A son avis, l'instance la plus appropriée pour un examen à mi-parcours pourrait être une réunion internationale d'experts, comme il était suggéré au paragraphe 147 du Plan d'action.

9. Peut-être serait-il nécessaire, pour tenir compte de l'évolution rapide des relations internationales et de la politique mondiale, que les Etats Membres reviennent plus à fond certains des objectifs de la Décennie. Les gouvernements devraient alors être associés au processus d'examen à mi-parcours et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a proposé que cela se fasse par voie de consultation par écrit entre pays.

10. En ce qui concerne la proposition contenue dans le document de l'Unesco CC-90/CONF.203/9, du 23 février 1990, selon laquelle l'examen à mi-parcours pourrait également prendre la forme d'une réunion intergouvernementale précédée de consultations régionales et d'une conférence préparatoire, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a considéré que cette procédure non seulement ne serait pas conforme à la politique générale du système des Nations Unies, qui vise à réduire le nombre des conférences et des réunions, mais qu'elle absorberait les maigres ressources dont les Etats Membres et les organismes des Nations Unies disposent aux fins de la Décennie. De plus, elle compromettrait l'équilibre qu'il convient de garder entre les activités de fond entreprises dans le cadre de la Décennie et les procédures visant à en assurer l'administration.

11. Le Gouvernement de la République démocratique allemande a accueilli avec satisfaction l'idée de l'examen à mi-parcours des mesures prises pour atteindre les objectifs de la Décennie. Un tel examen permettrait en effet de recenser les activités organisées pendant la première moitié de la Décennie et de donner une nouvelle impulsion à celles qui pourraient l'être pour en atteindre les objectifs pendant la deuxième moitié.

12. La République démocratique allemande a proposé de confier l'examen à mi-parcours à une conférence d'experts organisée conjointement par l'ONU et l'Unesco.

13. Le Gouvernement de la République démocratique allemande n'a pas exclu la possibilité de tenir une conférence culturelle mondiale, mais une telle conférence, qui réunirait les ministres de la culture ou autres représentants des

gouvernements, devrait alors avoir lieu à la fin de la Décennie mondiale du développement culturel et pourrait être précédée ou suivie par des conférences régionales.

14. Dans sa réponse, le Gouvernement maltais a appuyé la recommandation figurant au paragraphe 92 du rapport sur la Décennie concernant un examen global à mi-parcours. Il a cependant recommandé que les mesures prises pour atteindre les objectifs de la Décennie mondiale du développement culturel fassent l'objet d'une plus grande coopération régionale.

15. Le Gouvernement maltais a également donné des renseignements sur les activités du Comité national et des deux sous-comités qu'il a créés pour favoriser le développement d'une large coopération régionale dans le domaine de la culture. Un des deux sous-comités est notamment en train de préparer un festival du setteciento et le second est chargé d'organiser une semaine du film et de la vidéo ethnographiques méditerranéens. Le Gouvernement maltais accorde une attention particulière à la participation des femmes aux activités nationales entreprises dans le cadre de la Décennie.

16. Le Gouvernement mongol a déclaré dans sa réponse qu'il appuyait pleinement la recommandation visant à organiser un examen global à mi-parcours de la Décennie en vue d'évaluer les activités entreprises et de leur donner une nouvelle impulsion. Il a estimé que la portée de l'examen devrait être étendue à l'ensemble des pays.

17. Dans sa réponse, le Gouvernement néerlandais a déclaré que le Comité intergouvernemental pour la Décennie créé par l'Unesco devrait jouer un rôle central dans la coordination des travaux préparatoires à l'examen et décider, en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, sur quoi devrait porter l'examen.

18. De l'avis du Gouvernement néerlandais, l'examen à mi-parcours devrait comprendre un examen des questions relatives à l'organisation et à l'administration des activités de la Décennie ainsi qu'une évaluation de l'exécution des projets, des besoins financiers et des moyens disponibles.

19. L'examen à mi-parcours pourrait aussi servir à réexaminer, voire à ajuster, les objectifs qui ont été fixés au début de la Décennie. Il conviendrait aussi d'évaluer à cette occasion le rôle de la Décennie mondiale du développement culturel et, en particulier, sa contribution à la dimension culturelle du développement, par rapport à la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement.

20. Le Gouvernement néerlandais a proposé que l'examen à mi-parcours de la Décennie porte sur les sujets ci-après, qui sont étroitement liés aux dimensions culturelles du développement :

a) La protection du patrimoine naturel et culturel contre les effets de la croissance démographique et économique;

b) La mise en valeur des ressources humaines et culturelles traditionnelles, en particulier des techniques traditionnelles et de l'artisanat;

c) Un meilleur accès à l'information sur les aspects sociaux et culturels du processus de développement afin de faciliter une discussion ouverte fondée sur des critères sûrs, etc.

21. Le Gouvernement néerlandais a exprimé l'avis qu'il faudrait peut-être élaborer une stratégie pour la deuxième moitié de la Décennie selon ce que ferait apparaître l'examen à mi-parcours de 1993.

22. Le Gouvernement norvégien a déclaré dans sa réponse que son comité national pour la Décennie accueillerait, en décembre 1990 probablement, une réunion des représentants des comités créés par d'autres pays européens. La Norvège préfère donc attendre que cette réunion ait eu lieu pour donner son avis sur la question d'un examen à mi-parcours de la Décennie.

23. Dans sa réponse, le Gouvernement de la République arabe syrienne a appuyé le principe d'une évaluation et d'un examen global à mi-parcours de la Décennie. Il a estimé cependant qu'il fallait étudier la question en profondeur pour déterminer les critères à appliquer à cette fin. En ce qui concerne le premier objectif - prise en considération de la dimension culturelle du développement - en particulier, il faudrait définir dans quelle mesure ceux qui prennent les décisions en matière de développement économique et social se sont convaincus de l'importance de ses dimensions culturelles pour pouvoir établir un lien entre la Décennie mondiale du développement culturel et la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement.

24. En ce qui concerne le deuxième objectif de la Décennie - affirmation et enrichissement des identités culturelles - la République arabe syrienne a estimé qu'étant donné les caractéristiques culturelles communes à certains pays d'une même région ou le nombre de groupes ethniques vivant dans un même pays, il serait nécessaire de tenir des consultations régionales.

25. Le Gouvernement de la République arabe syrienne a proposé que les principaux objectifs d'une évaluation à mi-parcours de la Décennie soient :

a) D'orienter les efforts vers l'avenir et de déterminer les mesures à prendre pour donner une nouvelle impulsion à la Décennie afin que ses activités se poursuivent au-delà de 1997;

b) D'évaluer les résultats des grands projets tels que la route de la soie, la renaissance de la bibliothèque d'Alexandrie, la célébration du cinq centième anniversaire de la rencontre des deux mondes, l'exposition de Séville, etc.;

c) D'évaluer le degré de participation de l'Unesco, des organismes des Nations Unies et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales aux activités entreprises par les pays, en particulier les pays en développement et les pays les moins avancés, au titre de la Décennie.

26. Le Gouvernement de la République arabe syrienne a souligné que les vues exprimées plus haut portaient du principe qu'une évaluation à mi-parcours des mesures prises pour atteindre les buts et objectifs de la Décennie pouvait se faire dans le cadre d'une conférence internationale convoquée au cours de la Décennie sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et de l'Unesco.

27. Le Gouvernement turc a souligné dans sa réponse que les mesures prises pour atteindre les objectifs de la Décennie en 1988 et 1989 n'avaient été suivies d'aucun résultat concret. L'un des principaux obstacles étant le manque de ressources financières, le Gouvernement turc a recommandé que toutes les organisations internationales contribuent à la Décennie.

28. Après avoir exprimé son appui à l'idée d'un examen global à mi-parcours de la Décennie, le Gouvernement turc a proposé que cet examen serve non seulement à déterminer les causes de retard, les obstacles et autres problèmes, mais aussi à formuler des projets viables à exécuter pendant la Décennie.

#### B. Organismes et institutions spécialisées des Nations Unies

29. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) s'est prononcée en faveur de la convocation en 1993 d'une réunion intergouvernementale internationale en vue d'examiner et d'évaluer les mesures prises pour atteindre les objectifs de la Décennie. Elle s'est référée à cet égard à la résolution 3.4, adoptée par la Conférence générale de l'Unesco à sa vingt-cinquième session, par laquelle le Directeur général a été invité "à prendre les mesures nécessaires, en coopération avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour définir les modalités d'une évaluation de la Décennie à mi-parcours, sous la forme d'un examen à l'échelle mondiale, qui aurait lieu en 1993".

30. L'Unesco est d'avis que le Comité intergouvernemental qu'elle a créé pour coordonner les activités de la Décennie aux niveaux national, régional et mondial pourrait servir d'organe préparatoire à une réunion intergouvernementale mondiale, qui aurait lieu en 1993. Lors de sa deuxième session ordinaire, tenue au mois de février 1990, le Comité a débattu de la question et décidé de la réexaminer à sa session extraordinaire qui devrait se tenir au mois de septembre 1990, en tenant compte des résultats des consultations que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies aura eues avec les gouvernements et les organisations internationales.

31. L'Unesco a estimé qu'une réunion intergouvernementale pourrait être accompagnée d'une réunion d'organisations non gouvernementales et être précédée par des consultations régionales. En tant qu'institution principalement chargée de la Décennie, l'Unesco serait disposée à coordonner l'élaboration des documents de travail voulus pour une réunion intergouvernementale mondiale et pour des réunions régionales.

32. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a déclaré dans sa réponse qu'elle pouvait dire quelles étaient celles de ses activités qui entraient dans le cadre de la Décennie mais qu'il lui était très difficile d'en évaluer les effets

concrets sur le développement culturel. Elle a estimé que, pour être utile, une évaluation de la Décennie devait être fondée sur les objectifs de la Décennie; or, ils étaient énoncés en des termes si vagues qu'il était difficile de les classer dans des catégories opérationnelles clairement définies.

33. A cet égard, l'OIT a proposé d'inviter l'Unesco à élaborer un document de travail indiquant quels pourraient être la portée, les objectifs et les modalités d'un examen global et à le soumettre aux divers organismes des Nations Unies pour qu'ils formulent leurs observations.

34. Dans sa réponse, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a accueilli avec satisfaction l'idée d'un examen global à mi-parcours de la Décennie. Il a proposé que cet examen porte notamment sur certains objectifs se rapportant expressément aux travaux des organismes spécialisés dans les secours d'urgence et l'aide au développement.

35. Au nombre de ces objectifs, le HCR a mentionné en particulier l'inventaire des mesures prises par les organismes des Nations Unies pour que les analyses et les évaluations socioculturelles fassent désormais partie intégrante de leurs cycles de programmes, l'évaluation de l'efficacité et des effets de ces mesures jugés d'après les améliorations qui se sont fait concrètement sentir dans l'évaluation des besoins et la sélection, l'élaboration, l'exécution et les résultats des projets, et l'inventaire des mesures planifiées ou proposées par ces organismes pour renforcer leur capacité institutionnelle de déterminer, d'analyser et d'évaluer les facteurs socioculturels dans le cadre de leurs cycles de programmes respectifs et des activités dont ils sont chargés.

36. Le HCR s'est déclaré disposé à collaborer à la planification de cet aspect d'un examen global à mi-parcours de la Décennie.

37. Dans sa réponse, la Banque mondiale a proposé que l'examen global à mi-parcours de la Décennie porte, à titre prioritaire, sur la sauvegarde des biens culturels et du patrimoine culturel relevant des projets qu'elle finance. Elle a demandé que lorsque les projets posent d'importantes questions relatives à des biens culturels, l'évaluation de ces biens soit faite par les gouvernements intéressés.

38. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a proposé dans sa réponse qu'une évaluation à mi-parcours de la Décennie porte sur les mesures qui ont déjà été prises pour limiter ou réduire les effets de la pollution créée par l'homme sur un certain nombre de monuments et d'édifices historiques et culturels ainsi que sur des forêts nationales qui ont une grande importance sociale et culturelle.

39. Du point de vue de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW), un examen global à mi-parcours de la Décennie devrait porter sur les questions suivantes :

a) La contribution des femmes au développement, en particulier dans le cadre du foyer et dans les secteurs non structurés de l'économie, et ses aspects culturels;

b) Les femmes, l'environnement et le développement durable;

c) Le choix des techniques, fondé en particulier sur le contexte culturel dans lequel sont utilisées les techniques les plus avancées et les techniques adaptées aux régions urbaines et rurales, en vue de rendre le travail des femmes plus facile et, par là, de renforcer la dimension culturelle du développement et de réaffirmer les identités culturelles.

40. Le Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité a estimé qu'il conviendrait peut-être d'organiser d'abord une série de séminaires régionaux sous les auspices de l'ONU et de l'Unesco pour voir quelles formes pourraient prendre l'évaluation et l'examen de la Décennie. Une conférence internationale laquelle participeraient d'éminentes personnalités des milieux de la culture du monde entier pourrait aussi, à son avis, contribuer au succès de la Décennie.

### III. CONCLUSIONS

41. En application de la résolution 44/238 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a envoyé des communications aux gouvernements de tous les Etats Membres de l'Organisation, à 39 organisations, institutions spécialisées, fonds et programmes du système des Nations Unies et à sept départements du Secrétariat des Nations Unies pour leur demander de donner leur avis sur l'organisation, en 1993, d'un examen global à mi-parcours de la Décennie mondiale du développement culturel et sur la question de savoir sous quelle forme il pourrait avoir lieu et quels pourraient en être la portée et les objectifs.

42. Des réponses ont été reçues de 10 gouvernements, 12 organisations et institutions spécialisées et un département. De plus, sur ces 23 réponses, 15 seulement donnaient les renseignements demandés par le Secrétaire général. Il était donc difficile dans ces conditions de parvenir à des conclusions définitives représentant plus ou moins l'opinion de l'ensemble de la communauté mondiale sur le sujet.

43. L'analyse des réponses permet malgré tout de se faire une idée de l'opinion des gouvernements et des organisations du système des Nations Unies.

44. Dans leurs réponses, presque tous les gouvernements et presque toutes les organisations ont appuyé en principe l'idée d'un examen à mi-parcours de la Décennie et de l'évaluation des mesures prises pour en atteindre les buts et objectifs. Trois pays et deux organisations se sont prononcés en faveur de la convocation à cette fin, en 1993, d'une conférence internationale à laquelle participeraient des ministres de la culture, d'éminentes personnalités des milieux de la culture et des experts dans ce domaine. Il a été proposé que le Comité intergouvernemental pour la Décennie, créé par l'Unesco, serve d'organe préparatoire à une telle conférence.



45. Il a été proposé dans cinq réponses de procéder à l'évaluation à mi-parcours de la Décennie au moyen de séminaires, de réunions d'experts, de consultations et d'autres réunions organisés au niveau régional sous les auspices de l'ONU et de l'Unesco. Certains gouvernements et certaines organisations ont estimé que ces réunions régionales pourraient précéder ou suivre une réunion internationale et contribuer ainsi à l'examen global de la Décennie.

46. Certains gouvernements ont souligné que la Décennie avait démarré lentement en raison, ont-ils estimé, du très large éventail d'objectifs contenus dans le Plan d'action et du manque de ressources financières. Ils ont donc proposé que l'examen à mi-parcours de la Décennie serve essentiellement à revoir certains des objectifs et à fixer des tâches concrètes pour la deuxième moitié de la Décennie.

47. Une grande attention a été accordée dans les réponses au premier objectif de la Décennie, à savoir la prise en considération de la dimension culturelle du développement et, partant, au lien existant entre la Décennie du développement culturel et la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement, dont les buts et les objectifs devraient comprendre les aspects culturels du développement.

48. Au nombre des questions sur lesquelles devrait porter avant tout un examen à mi-parcours de la Décennie, les gouvernements ont mentionné en premier lieu les aspects culturels du développement socio-économique des pays en développement, plus spécialement des pays les moins avancés, les questions relatives à l'identité culturelle, aux biens culturels et au patrimoine culturel, les problèmes liés à la présence de nombreux groupes ethniques dans un même pays, etc.

49. Les organismes du système des Nations Unies ont proposé d'inclure dans l'examen à mi-parcours de la Décennie des objectifs et des questions qui relèvent de leurs domaines de compétence respectifs.

-----